Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201065-20251216-2025_97-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET, Karine MACE, Françoise HURSON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Sébastien BOUL, Philippe GUIGNARD, Yannick CHAPELAIN, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON
Absents excusés	Mesdames Maryline NIVET (pouvoir à Richard HAAS), Béatrice REDON Messieurs Loïc JAMBOU (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT)
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2025-97 **CESSION DE L'ANCIEN CENTRE DE SANTE A LA SCI POGGIU**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint à l'Urbanisme, au Patrimoine, à l'Environnement, au Cadre de Vie et à la Sécurité

L'équipe du Centre de Santé Municipal ayant pris possession de ses nouveaux locaux en août dernier au 10 rue de la Poste, les locaux du 6 rue de la Poste sont libres.
Il convient de rappeler que ces locaux ont fait l'objet d'une acquisition par la Ville lors de la création du centre de santé.

Une opportunité de céder ce bien adapté à une activité médicale s'est présentée : le cabinet dentaire GIUDICI actuellement situé 9 rue de Rennes cherche à développer son activité dans des locaux plus spacieux.

Ce local d'activité de 139 m², constitue le lot n° 1 de la copropriété située sur les parcelles cadastrées section BO n° 341 et 343 d'une surface de 319 m².

S'agissant d'une cession, l'évaluation du bien par le Service des domaines est requise. Dans son avis du 4 novembre 2025, la Direction immobilière de l'Etat a émis un avis émis à 193 000 €.

Les échanges avec François et Pauline GIUDICI ont abouti à un accord sur le prix fixé par les Domaines. Le bien sera acquis par la SCI POGGIU, représentée par Pauline GIUDICI.

A souligner que, de ce fait, nous aurons en continuité, rue de la poste, le Centre de Santé (au n° 10), le cabinet infirmier du centre (au n° 8) et le cabinet dentaire GIUDICI (au n° 6).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201065-20251216-2025_97-DE

Aussi, **je vous propose** :

- ⇨ d'approuver la cession du local situé 6 rue de la Poste à la SCI POGGIU au prix de 193 000 € ;

- ⇨ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession réciproque à intervenir aux conditions sus indiquées, ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

Le Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD